

SERVITUDE AC2

Inventaire des Sites

ARRETE :

Le MINISTRE de l'EDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission Départementale des Monuments naturels et des sites de l'Hérault au cours de sa séance du 24 Mai 1933;

ARRETE :

ARTICLE 1er.-Les ruines du château de CABREROLLES (Hérault), appartenant à la commune de CABREROLLES, sont inscrites sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

ARTICLE 2.-Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la Préfecture, au Maire de CABREROLLES, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

PARIS, le 19 Août 1933

Par délégation:

Le Directeur Général des Beaux-Arts,

Signé: Raïle BOLLAERT.

Pour ampliation:
Le Chef du Bureau
des Sites et de l'Urbanisme.
Signé.....



Copie conforme:

P. EMEREFET
Le 19 Août 1933

u. 147

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

ORIGINAL

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

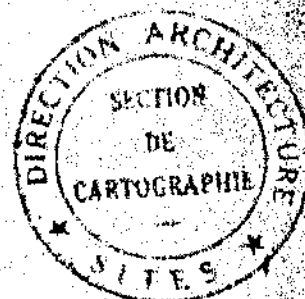
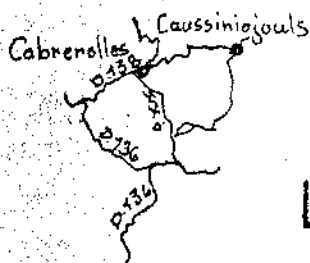
Cabrerolles. — Ruines du château (S. Ins. : 19 août 1933).

- 34 - HERAULT

CABREROLLES

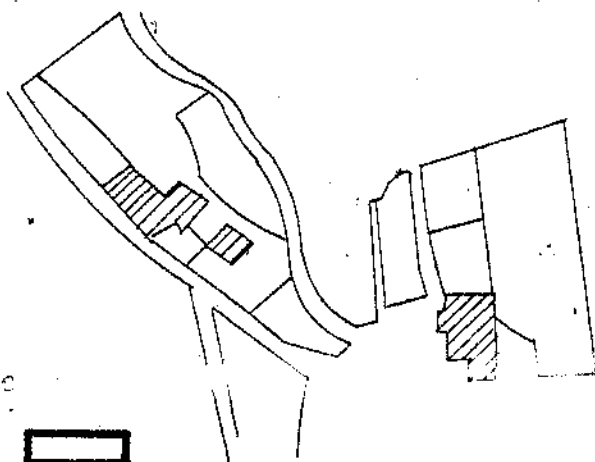
ARRONDI. BEZIERS

CANTON MURVIEL LES BEZIERS

LES RUINES DU CHATEAU

Michelin au 200000, N° 83, pli 14

RUINES DU
CHATEAU

ECHELLE 1:2500

PARTIE INSCRITE



Les ruines du Château de Cabrerolles (Hérault) appartenant à la commune de Cabrerolles sont inscrites sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

(Arrêté du 10 Aout 1933.)

COMMUNE : CABREROLLES

SITE : RUINES DU CHATEAU

ARRETE : S.I. 19/08/33

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
	Pas de références cadastrales	C2	Partie de 558	Les ruines ne constituent qu'une petite partie de la parcelle 558 (ex. 399).

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES
CADASTRE
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CADASTRE

SERVICE DES AFFAIRES FONCIERES ET DOMANIALES

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

3

6816 DT
: Sept 1970
Section 5
17th Februa
Echelle : 11 A.

BALARUC
293

LE BOUIS

SON AC

7861-0434-2
B67285

Extrait certifié conforme
au plan cadastral

Sites

^
A R R E T É

Le Ministre de l'Education Nationale,

Vu la loi du 2 MAI 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission départementale des sites, perspectives et paysages du département de l'HERAULT dans sa séance du 5 JUILLET 1947;

A R R E T E :

Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de l'HERAULT l'ensemble formé à CAUSSES ET VEYRAN par les falaises dites du LANDEYRAN et leurs abords immédiats.

Cette mesure concerne les parcelles numéros 11, 12, 16, 23, 29, 30, 32 et 33 de la section A.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de CAUSSES-et-VEYRAN et aux propriétaires intéressés dont le nom est mentionné sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

PARIS, le 3 DECEMBRE 1947.

Pour ampliation
Le Chef du Bureau des
Sites,
signé : ILLISIBLE.

signé : R. PERCHET.

Pour copie conforme
Pour le Préfet,
Le Chef de Division Délégué
[Signature]

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

Causses-en-Veyran. —

- Falaises dites du Landeyran et leurs abords immédiats (parcelles n°s 11, 12, 16, 25, 29, 30, 32 et 33, section A du cadastre) [S. Ins. : 3 décembre 1947].

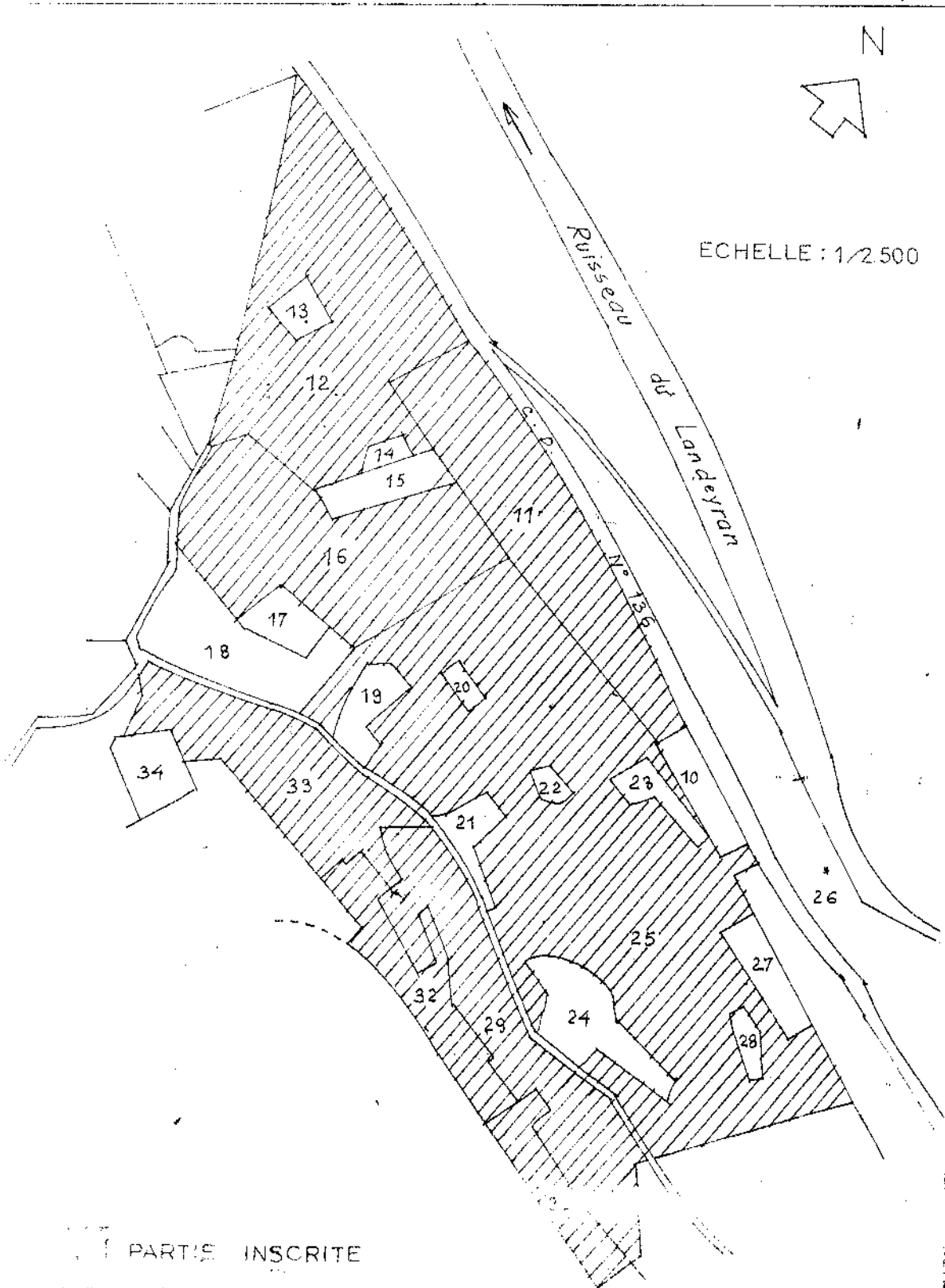
CAUSSES-ET-VEYRAN

ARRONDI : BEZIERS
CANTON : MURVIEL-LES-BEZIERS

FALAISES DU LANDEYRAN



2



PARTIE INSCRITE

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites pittoresques de l'Hérault
l'ensemble formé à Causse-et-Veyran par les falaises du Landeyran
et leurs abords immédiats.

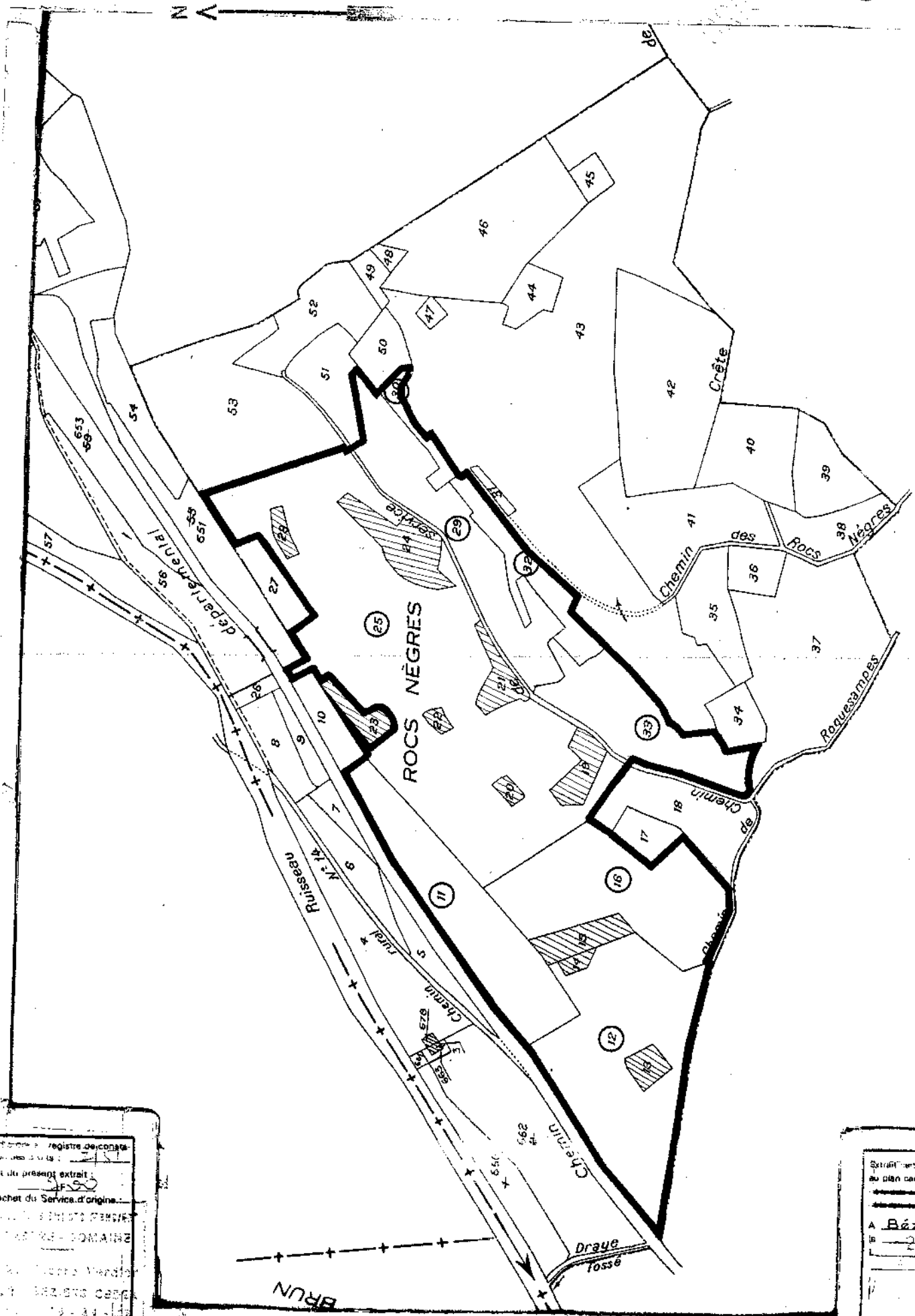
Cette mesure concerne les parcelles N°s 11. 12. 16. 25. 29. 30.
32 et 33 de la Section A.

(Arrêté du 3 Décembre 1947)

DÉPARTEMENT
d' Hérault
COMMUNE
de Caumont d'Auvergne

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES
CADASTRE
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

6816 dT
1 Sept. 1970
Section
4 Feuille
Echelle : 1/1000



Registre de conservation
du présent extrait
Cachet du Service d'origine
Béziers
20-10-1970
Revue la mention inutile

Extrait certifié conforme
au plan cadastral
A Béziers
le 20-10-1970

DEPARTEMENT : HERAULT

COMMUNE : CAUSSES & VEYRAN

SITE : LES FALAISES du

ARRETE : S.I. 03/12/47

4

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
A	11, 12, 16, 25, 29, 30, 32 & 33	A1	Idem	Cadastre non révisé. Pas de changement ; cependant un certain nombre de parcelles sont enclavées dans le périmètre du site sans être répertoriées dans le texte de l'arrêté (13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28).

ARRETE

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale.

52/51/12 Vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris par application de la loi du 11 Juillet 1942;

A R R E T E

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à MURVIEL LES BEZIERS (Hérault) par le château, l'église, et leurs abords comprenant les parcelles cadastrales n° 57 à 62. 77. B 80 à 89. 95. 506 à 522. 524. 525. 528 à 531. 563. 564 K ainsi que les rues qui les bordent.

Les propriétaires sont :

COMMUNE DE MURVIEL LES BEZIERES.....		516.	517
BATAILLON Albert	521.	522	
BIROT Jeanne Vve	86.	87	
	57		
BONNET Louis	80		
BONNIN Emile	61		
CABROL Joseph	509.	510	
CARRATIER Félicie (les héritiers de)	524.	525	
	528	à 531	
CARRATIER et Vve MARTIN	518	à 520	
CAVAILLE Vve	58		
CAVAILLE et GELY Jeanne	564		
C OUZILHAC Aline Vve	84		
DAURES Emile	508		
GALZY Jules	89		
GRANOUILHAC Lucien	506.	507	
GUARDIA François	511	à 513	
GUIRAUD Laure	82		
JEAY Joseph Vve	62.	77.85	
LIGNIERES Marie Vve	78		
LIGNIERE Germaine	88		
RANDON Georges	59.	60	

● / ● ● ● ● ● ● ●

SAVITCH Wladislas	83
SEVERAC Armande	95
TRONC Albert	514. 515. 563

Article 2 -

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de MURVIEL LES BEZIERS et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution./.

Paris, le 31/12/42

Par délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts

Pour ampliation
Le S/chef du Bureau des Monuments
Historiques et des Sites :

signé : L. HAUTECOEUR.

C. R. [Signature]

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉ A. 15 MARS 1980)

ORIGINAL

Murviel-lès-Béziers. — Château, église et leurs abords (parcelles n^{os} 57 à 62, 77, 78, 80 à 89, 95, 506 à 522, 524, 525, 528 à 531, 563, 564, section K du cadastre) ainsi que les rues qui bordent les parcelles. En ce qui concerne les immeubles bâtis, l'inscription s'applique aux façades, élévations et toitures (S. Ins. : 31 décembre 1942).

CHV./GP

MINISTRE DE
L'EDUCATION NATIONALE

Deux-Arts
Inventaire
des Sites

MURVIEL

MURVIEL-LES-BEZIERS

Le château et
l'église

308-33

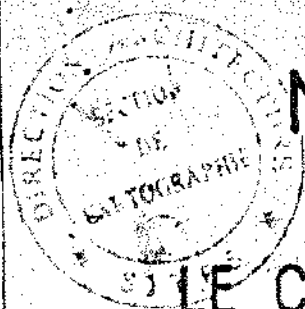
MURVIEL-LES-BEZIERS

Chantier Intellectuel 1424

NOTIFICATION

Par arrêté en date du 18/12/42 M. le Minis-
tre, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, a
inscrit sur l'Inventaire des Sites, l'ensemble formé
à MURVIEL-LES-BEZIERS (Hérault) par le château et l'
église et leurs abords, comprenant les parcelles
522, 524, 525, 528 à 531, 563, 564 K ainsi que les
rues qui les bordent.
En ce qui concerne les immeubles bâtis, l'ins-
cription s'applique aux façades, élévations et tol-
lures.

Monsieur de Corse
Inspecteur Régional du Chantier Intellectuel 1424



HERAULT

MURVIEL Lès BEZIERS

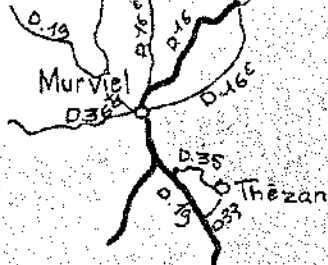
2

ARRONDI BEZIERS
CHEF LIEU DE CANTON

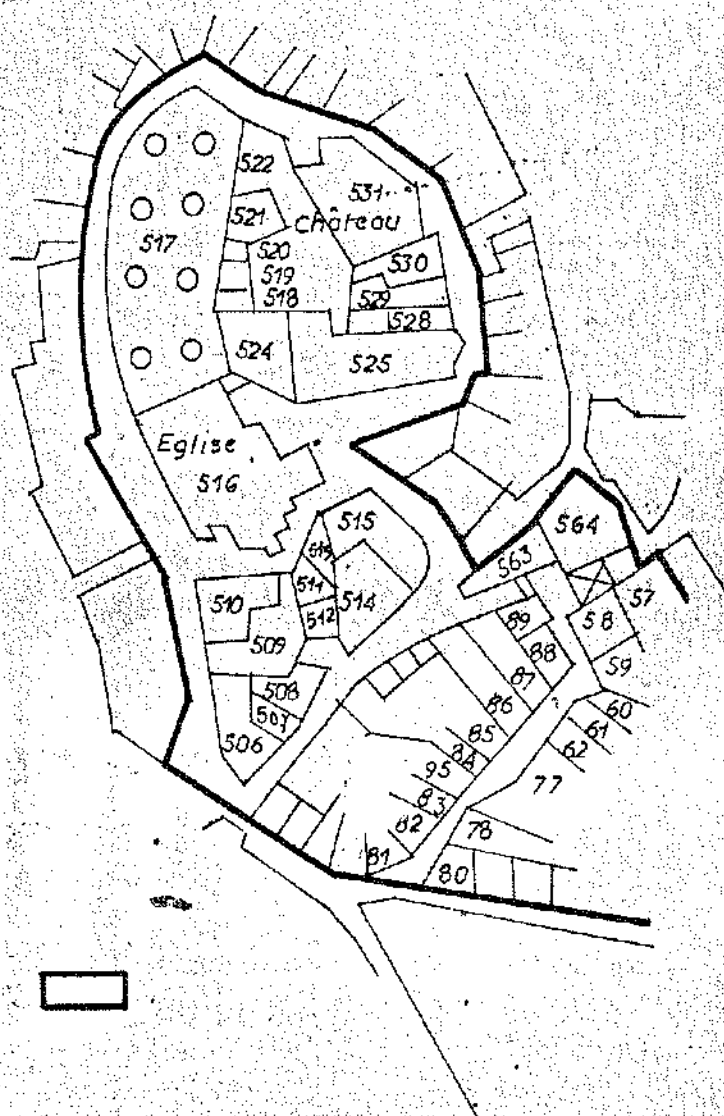
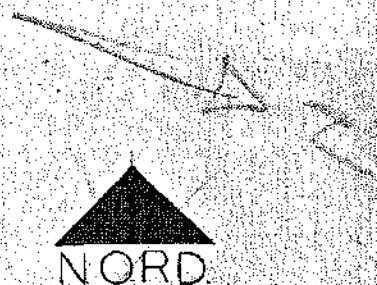
LE CHATEAU L'EGLISE ET LEURS ABORDS

Echelle ? Délimitation ?

Michelin au 200000 plan n° 83 St Genès le Bas



ORIGINAL



PARTIE INSCRITE

Bureau des sites

ARRÊTÉ

Le Ministre

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission des sites, perspectives et paysages de l'Hérault dans sa séance du 5 Juillet 1947,

A r r e t e

Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de l'Hérault le cimetière de Puissalicon, sis sur la parcelle cadastrale n°408 de la Section G1 et appartenant à la commune.

La tour romane qui se trouve à l'intérieur du cimetière a été classée monument historique en 1932.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, et au maire de Puissalicon, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution ./.

PARIS, le 9 6 1947

Pour le Bureau des Sites
Le Chef du Bureau des Sites

Par délégué
Le Directeur

Sigé

C. de V.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

Puissaliçon. —

— Cimetière [parcelle n° 408, section G I du cadastre] (S. Ins. : 10 décembre 1974).

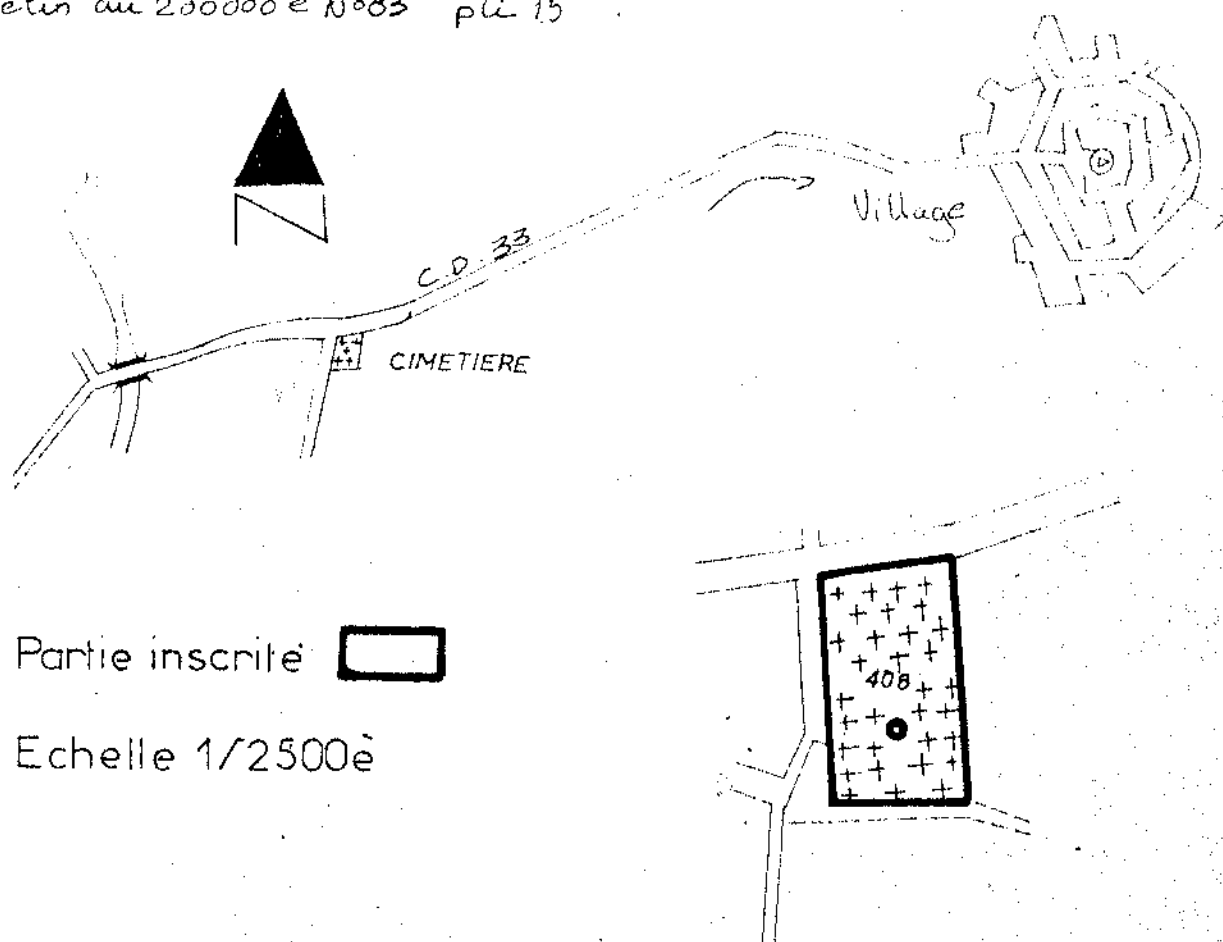
HERAULT 34
PUISSALICON

ARRONDI: BEZIERS
CANTON: SERVIAN

LE CIMETIERE

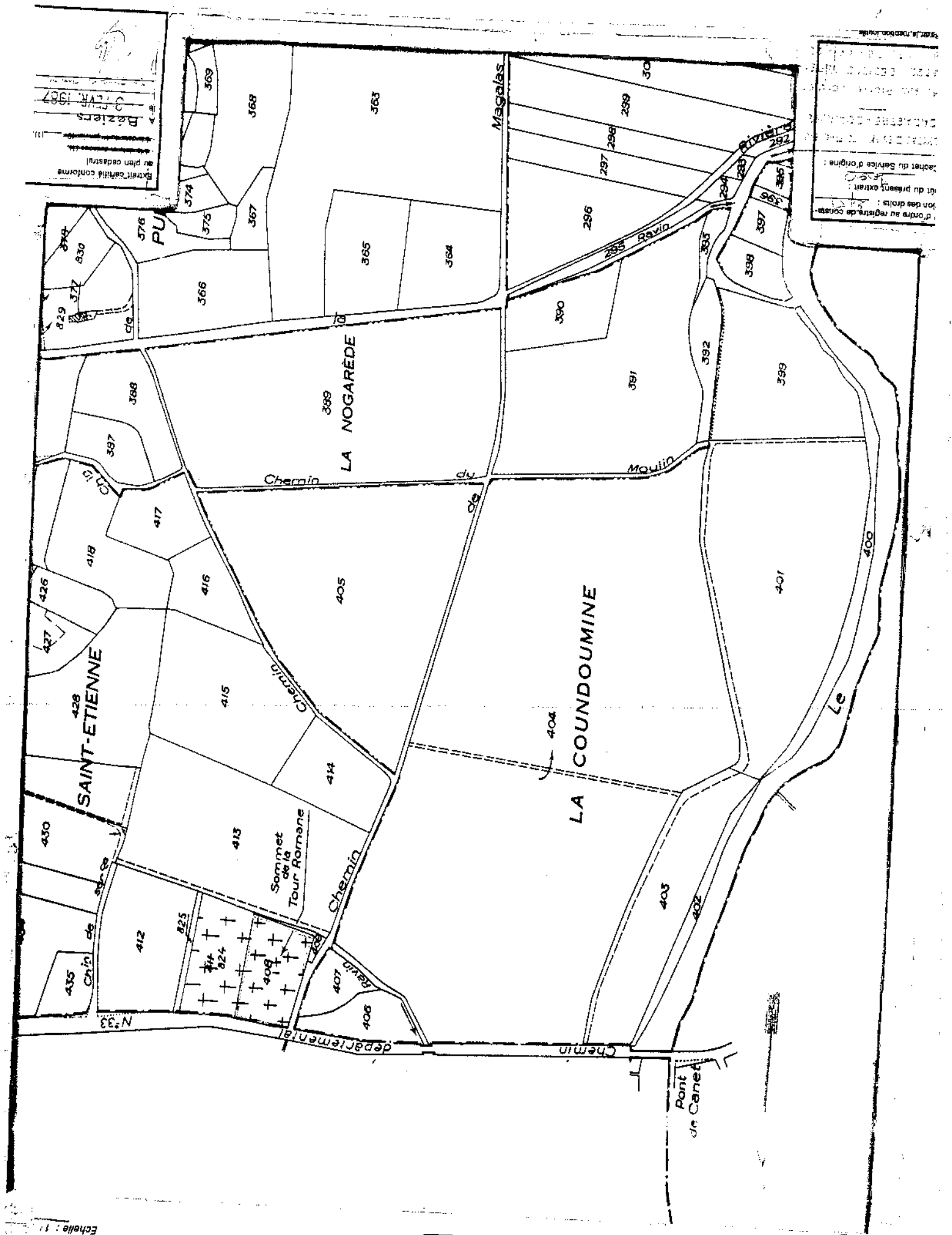
2

Joir Michelin au 200000 e N°83 p. 15



Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de l'Hérault le cimetière de PUISSALICON, sis sur la parcelle cadastrale N°408 de la section G1 et appartenant à la commune.
La tour Romane qui se trouve à l'intérieur du cimetière a été classée monument historique en 1862.

(Arrêté du 16 Décembre 1947.)



ES/LR

Ministère
de la Jeunesse des Arts
~~de l'Éducation Nationale~~
et des Lettres

Direction Générale de l'Architecture
Bureau des sites

République Française

Palais Royal, le

19

ARRÊTÉ

Le Ministre de la Jeunesse des Arts et des Lettres

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission départementale des sites, perspectives et paysages dans sa séance du 7 décembre 1944 et du 10 avril 1947

ARRÊTÉ :

Article 1er. - Sont inscrits sur l'inventaire des sites pittoresques de l'Hérault le château et l'église de PUISSALICON

Parcelles cadastrales visées

section B1 - parcelles 309.313.

Propriétaires intéressés:

Vve BOUDOU Blaquièrre à Puissalicon.....309
Commune.....313.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Puissalicon et au propriétaire intéressé, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le
Par délégation
le Directeur de l'Architecture

10 SEPT 1947

Signé : R. PÉRIER

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

ORIGINAL

Puissalicon. — Château et église [parcelles n°s 309 et 313, section B 1 du cadastre] (S. Ins. : 10 septembre 1947).

Ministère de la Jeunesse
des arts et des lettres

Direction de l'Architecture
Bureau des sites

NOTIFICATION

Hérault - Puissaliçon
château et église

Par arrêté en date du 10 SEPT 1947
M. le Ministre de la Jeunesse des arts
et des lettres a inscrit à l'inventaire
des sites pittoresques de l'Hérault, le château
et l'église de Puissaliçon.

Parcelles cadastrales visées

section B1 - parcelles 309.313.

HERAULT 34

PUISSALICON

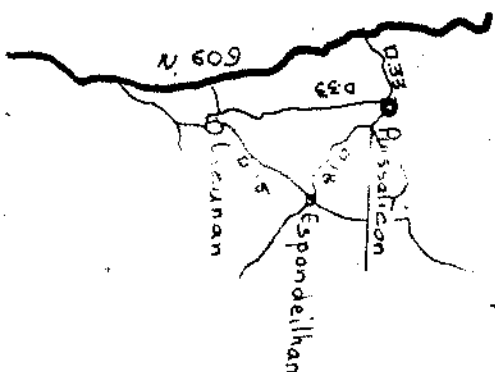
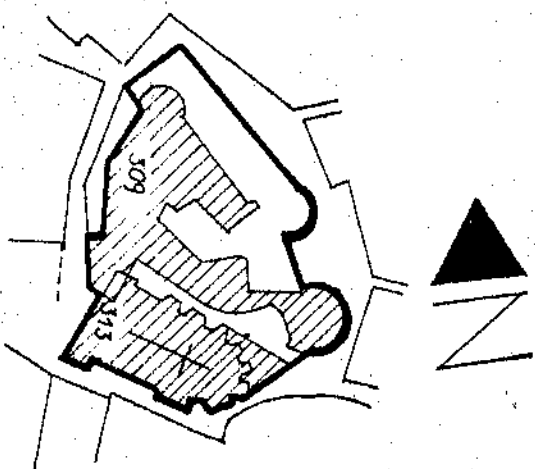
ARRONDI: BEZIERS

CANTON: SERVIAN

LE CHATEAU ET L'EGLISE

ECHELLE 1/1250

PARTIE INSCRITE 



Michelin au 200000 N°85 p.15

Sont inscrites sur l'inventaire des sites pittoresques de l'Hérault le Château et l'Eglise de Puissalicon

Parcelles cadastrales visées:

Section BI - Parcelles 309 et 313.

(Arrêté du 10 Septembre 1917.)